Déclaration de conformité CE selon le règlement (UE) 2016/425

Le fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté

CORTINA NV
Meersbloem-Melden 42
BE-9700 Oudenaarde

déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit suivant:

Référence de l'article: FP112253 - MONTREAL

EN 361: 2002 - Personal protective equipment against falls from a height - Full body harnesses, EN 358: 2018 - Belts and lanyards for work positioning or restraint

est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et répond à la norme nationale, transposée par la norme harmonisée, EN 361: 2002 - Personal protective equipment against falls from a height - Full body harnesses, EN 358: 2018 - Belts and lanyards for work positioning or restraint et identique à l'EPI, qui fait l'objet de la certification délivrée par l'organisme notifiant relative à l'attestation d'examen de type CE.

L'organisme notifié
INCDPM (NB: 2756)
Bd. Ghencea no. 35 A, sector 6
Bucuresti, 061692
ROMANIA

a réalisé l'examen de type CE et émis l'attestation correspondante, n° 3819/EIP/ 04.08.2023

Signature par et au nom de CORTINA NV, Meersbloem-Melden 42, BE-9700 Oudenaarde
25/02/2026





Peter De Mezure
Technical Director
Oudenaarde

Eddy Dumarey
Chief Executive Officer
Oudenaarde